



**FICHE DE CHANTIER**  
à renseigner par l'opérateur habilité  
**"Gentiane – Filière développement durable"**,  
par son prestataire ou coopérateur

2025

**Maître d'œuvre : il s'agit de l'opérateur qui a négocié le chantier**

- Nom ou raison sociale : .....
- N° de Siret : .....

**Parcelle :**

- **Nom et code postal de la commune :** .....
- **Référence cadastrale** de la parcelle ou carte IGN au 1/25000ème avec parcelle identifiée) :  
.....
- **Nom et statut du propriétaire de la gentiane :** .....  
Particulier - Exploitant agricole en fermage - Exploitant agricole propriétaire -  
Commune - Autre (préciser) : .....

**Ressource et exploitation :**

- Contrat écrit avec le propriétaire de la gentiane : OUI - NON
- Dates d'exploitation de la parcelle (*de quand à quand*) : .....
- Surface exploitée en 2025 (*en ha*) : .....
- Quantité de gentiane extraite en 2025 (*racine fraîche pesée*) : .....
- Le chantier est-il terminé ? OUI - NON
- La gentiane a-t-elle été payée ? OUI - NON
- Le propriétaire a-t-il édité une facture ? OUI - NON

**Qui est présent sur le chantier ?** (*pour chaque arracheur préciser le statut et l'entreprise*)

**Arracheur 1 :**

- Nom : .....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 2 :**

- Nom : .....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 3 :**

- Nom : .....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 4 :**

- Nom : .....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 5 :**

- Nom : .....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 6 :**

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 7 :**

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 8 :**

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 9 :**

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Arracheur 10 :**

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise : .....
- N° de Siret : .....

**Autres remarques :**

.....

.....

.....

**FICHE-DE-CHANTIER : MODE D'EMPLOI**

<b>QUI DOIT REMPLIR LA FICHE DE CHANTIER ?</b>	La fiche-de-chantier est à renseigner par le maître d'œuvre du chantier (celui qui a négocié et acheté le chantier auprès du propriétaire). Si le maître d'œuvre n'est pas présent sur le chantier c'est son sous-traitant qui renseigne la fiche (et la lui remet ensuite). Si l'opérateur est une coopérative et que ce sont les arracheurs coopérateurs qui ont négocié le chantier : chaque arracheur qui a participé à l'achat du chantier est maître d'œuvre et doit renseigner sa propre fiche.
<b>QUAND REMPLIR LA FICHE DE CHANTIER ?</b>	Il faut renseigner une fiche-de-chantier par an et par chantier. Les fiches de chantiers doivent être renseignées tout au long de la saison de production.
<b>QUE DOIT-ON EN FAIRE ?</b>	Lors de l'audit de contrôle, toutes les fiches-de-chantiers doivent être présentées par l'opérateur habilité. Il faut donc les centraliser auprès de la structure bénéficiaire de la marque, au plus tard en fin de saison.
<b>QUEL EST SON DEGRE DE CONFIDENTIALITE ?</b>	La fiche-de-chantier est la propriété du maître d'œuvre et ne quitte pas l'entreprise (ou la coopérative). Les données qui y figurent sont confidentielles.
<b>... IL N'Y A PAS ASSEZ DE PLACE....</b>	Si la fiche ne suffit pas à inscrire tous les arracheurs présents il faut utiliser deux fiches.